

portion de la République. Ces devoirs nous sont
présens à tous. Il s'agit de trouver le moyen de
les remplir.

Des fautes anciennes de notre Gouvernement
ont laissé la Nation sans défense. Nous en payons
aujourd'hui bien chèrement les suites.

Le sentiment de notre foiblesse nous a engagé à
implorer les secours étrangers. Non contents de dif-
férentes démarches faites en conséquence, nous
nous sommes adressés par Lettres, jusqu'à trois
reprises, à toutes les Cours, qui n'ont point de
part au démembrement, en leur faisant à ce sujet
les plus vives représentations.

Vous avez entendu hier, illustres Etats, quels
en ont été les effets par les réponses qu'on vous a
lues, de ces Puissances, auxquelles les obligations
des Traités & leurs propres intérêts semblent
imposer une espèce de devoir de souhaiter & de
chercher notre conservation. Elles marquent, il
est vrai, leur sensibilité à nos malheurs ; mais
l'on reconnoit en même tems, qu'elles désirent
plus qu'elles ne le croient être en état de nous
secourir.

Que nous reste-t-il donc à faire pour rendre
utile à notre cause l'amitié de ces Puissances ?
Leurs dispositions pacifiques ne nous laisse aucune
espérance raisonnable de les voir prendre les ar-
mes en notre faveur ; mais elles peuvent nous
aider par le moyen d'une médiation entre nous &
nos Voisins.

Mais les Puissances éloignées ne nous ayant pas
même promis cette médiation, il est à présumer
qu'elles ne l'ont fait que parce qu'elles ne savoient
pas d'avance si leur interposition amiable seroit
acceptée par nos trois Voisins.

C'est donc notre obligation de proposer à nos